it êire soit r vente ou

résolution re executif des livre; es, confor-

adopté par t mois, &

on, & ren on faite par épartemens éviter les

in discours égislatif & acte impores premiers r retourner

calomniés

ront encore core servir

eurs cxem-

nt tenté de

iveaux élus

dit-il pou-

e sages ins-

, la constirix de tant

législateurs

nnoncé que

rois petits vo-

, chez Maret,

ette correspon-n devoir perde e recueil l'au-oir de l'esprit

olution, c'est tous les intri-

échappées du plus s'il n'avoit

ons ».

atin.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Prairial, an V.

( Dimanche 21 Mai 1797 ).

Détails sur le terrible événement qui a réduit en cendres tous les établissemens francs de lu ville de Smyrme. -Couronnement de l'empereur de Russsie à Moscow. — Plaintes du gouvernement français au roi de Prusse contre les recrues qui se font pour les Anglais dans plusieurs états compris dans la ligne de démarcation. — Troubles qui ont eu lieu dans une partie des Ardennes.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

#### TURQUIE.

Extrait d'une lettre de Constantinople, le 10 avril.

Quelque occupée que soit l'attention de l'Europe par les grands événemens qui l'agitent depuis sept ans, elle ne pourra certainement refuser sa surprise & son indi-gnation au récit de la terrible catastrophe qui vient de réduire en cendres tous les établissemens francs de Smyrne. Un donne en Turquie le nom de Francs à tous les Européens qui ne sont pas soumis à la capitation que paient les sujets chrétiens & juifs, qu'on nomme Rayas.) Les nations franques formant l'échelle florissante de Smyrne, avoient fait la faute de laisser établir dans leur rue une troupe de baladins : des janissaires, préposés pour la garde des consuls, furent chargés par eux de la police de ce théâtre. Une dispute s'engage entre eux & une troupe de Cephaloniotes & de Zantiotes qui vouloient forcer l'entrée; un janissaire est tué d'un coup de pistolet. A cette nouvelle, tout le corps des janissaires s'assemble, & demande que le meurtrier leur soit livré. Le consul vénitien, M. Franquini, s'y refuse, & il fait répandre parmi les Turcs que l'assassin est Russe & non pas Vénitien. On le demande au consul russe, M. Franceschi, qui renvoie au consul vénitien. Les janissaires indignés menacent de mettre le seu au quartier franc, & d'exterminer tous les chrétiens, si on ne leur rend pas justice. Les magistrats & commandans de la ville s'assemblent & mandent les consuls des différentes nations, pour leur représenter le danger auquel ils s'exposent eux & leurs compatriotes; en voulant sauver un assassin, & pour aviser avec eux aux moyens d'appaiser une soldatesque furieuse & capable de se porter à tous les excès. Les consuls tremblent ; mais loin de se rendre à cette invitation, les uns se hâtent de s'embarquer sur des vaisseaux de la rade, les autres se disposent à en faire autant; aucun ne se rend chez le musselem (gouverneur de la ville), qui les avoit mandés. Eufin, après avoir attendu deux jours la justice qu'ils réclamoient, le 15 du mois dernier, à neuf heures du matin, les janissaires marchent vers le quartier franc, premiers font leur voyage par mer.

armés de fusils & de matieres combustibles. Cependant avant de se porter à aucune voie de fait, ils envoient encore une députation de treize des leurs, pour faire aux Francs les dernieres sommations : mais ces treize januissaires, en passant devant un khan (espece d'hôtelierie), où plusieurs Zantiotes & Cephaloniotes étoient retranchés, sont assaillis de coups de fusils, & deux d'entr'eux restent sur la place. Alors la fureur des janissaires est au comble; le seu est mis à plusieurs endroits à la fois, & of qui traversent la rue pour s'embarquer. On se fera sans rine une idée de l'horreur d'une pareille scene. De toute la rue des Francs, trois maisons sculement ont été sauvées; & la perte est incalculable. Pour comble de dis-grace, ces mêmes hommes qui avoient donné licu à cetto scene horrible, les Zantietes, Cephalonietes, &c., pro-fitant du désordre général, se forment en bandes armées, & vont dépouiller les malheureux négocians qui sauvoient leurs effets les plus précieux du milieu des flammes ; ils ensoncent même les magasins que le feu avoit respectés, pour en arracher les objets qu'on y avoit déposés. Le feu ayant gagné le quartier grec & arménien, on évalue à 7 ou 8 mille le nombre des maisons brûlées; on porte à 1300 le nombre des malheureux qui ont péri; & il est à remarquer que ce sont presque tous des Grees on des Arméniens, & sur-tout des insulaires comme Tiniotes, Sciotes, &c. désignés généralement ici sous le nom de Taouschans. Les Francs sont restés pendant plusieurs jours à bord des vaisseaux qui étoient en rade; une fois la rage des janissaires assouvie, tout a été tranquille; & les Francs sont revenus s'établir à terre, c'est-à-dire, dans les villages des environs. La Porte a expédié un officier supéricur des janissaires, & elle a donné l'ordre à Kara-Osman-Ouglou qui est dans le voisinage, & qui a toujours à sa dissposition des forces imposantes, de marcher à la tête d'un nombre de troupes assez considérable pour en imposer aux mutins.

Les fêtes du Baïram, pendant lesquelles on craignoit quelque désordre dans cette capitale, se sont passées avec tranquillité. Les ambassadeurs, que la Porte avoit destinés pour Paris & pour les cours de Londres, Vienne & Berlin, sont tous partis pour leur mission respective. Les deux

k dédié à tous A Paris, chez o, & chez tous Charles The

Egalité , nºº.

Politiques

#### RUSSIE.

## De Moscow, le 21 avril.

Le conronnement de l'empereur a en lieu le 16 de ce mois entre sept & dix houres du matin. Il n'y cut que les deux premieres classes qui assisterent à cette solemniti; cependant l'église étoit presqu'entierement remplie. Après cette cérémonie, l'empereur jetta lui-même de Fargent au peuple. Il avoit été frappé à cet effet quarante-cinq mille médailles, chacune de la valeur de 25

L'empereur ne quittera cete ville que le 14 du mois prochain, pour faire in voyage à Astracan. Le même jour, l'impératrice se mettra en route pour retourner à l'éterséourg, où Paul I n'est attendu que vers le 25 juin.

#### ITAT. IE.

#### D. Gênes , le 1er. mai.

Deux frégates espagnoles sont entrées depuis denx jours dans notre port; elles conduisent à Livourne le cardinal-archevêque de Tolede, grand inquisiteur d'Espagne, l'ar-chevêque de Séville & un autre prélat, confesseur de la reine. Ils ont une saite très-nombrense, & depuis longtems on n'aura vu à Rome une ambassade si imposante. On assure que l'objet de leur mission est d'affranchir l'Espagne de toute dépendance de la cour romaine, & de faire rendre au roi & aux évêques les prérogatives qui leur appartiennent. Le grand inquisiteur, quoique agé de 77 ans, a vu tout ce que cette ville offre de curieux, & sur-tout les hôpitaux & les hospices, où il a laissé d'abondantes aumônes. On dit qu'il a beaucoup d'influence à la cour de Madrid & qu'il ne donne que de sages conseils.

#### ALLEMAGNE.

#### Extrait d'une lettre d'Hildesheim , du 8 mai.

Le gouvernement français ayant porté de fortes plaintes de ce que plusieurs états compris dans la ligne de neu-tralité favorisoient ou toléroient du moins les enrôlemens pour les corps anglais. S. Exc. M. de Dohm , ministre directorial de S. M. prussienne, en conséquence des ordres qu'il en avoit reçus du roi son maître, vient de faire des représentations très-energiques sur ce sujet au congrès assemblé dans cette ville, en demandant que la neutralité soit religiensement observée à tous égards par les états qui l'ont adoptée & qui jouissent de ses bienfaits : le ministre prussien a principalement insisté pour qu'on abolisse sur-le champ ces curôlemens dans tons les pays enclavés dans la ligue de démarcation, d'antant plus qu'ils sont contraires à la constitution de l'Empire & qu'ils ne servent qu'à en diminuer la population.

### ANGLETERRE.

#### De Londres , le 2 mai.

L'ordre n'est point encore parfaitement rétabli parmi les équipages des vaisseaux l'Atlas, le Saturne, le Ma-jestueux & l'Edgar, qui sont dans la rade de Plymouth. Soit qu'ils ignorassent ce qui s'étoit passé à Portsmouth, soit qu'ils voulussent correspondre directement avec la flotte de Spithead, ils ont envoyé deux députés de chaque vaisseau, pour s'informer auprès des delégues de Portsmouth, d'une maniere sure, de l'état actuel des choses. on pourroit se tromper. Quelques uns l'envayent à Ba-

Arrivés à Portsmouth, ils requrent par les députés de la flotte, l'assurance que l'amiranté avoit fait droit à toutes lears demandes, & ils sont repartis très-satisfaits. Il n'y à donc pas de doute que, lorsqu'ils auront rendu comple à leurs commettans, tout ne rentre à Plymouth dans la subordination accoutumée. Les équipages ont rempli dans ce moment de trouble, leurs devoirs avec la même ponc-tualité que les équipages de Postsmouth. Comme eux, ils ont ordonné une punition sévere contre quiconque trou-bleroit la paix, on manqueroit en la moindre chose aux officiers. Ces réglemens sont cloués au grand mât de chaque vaisseau, & l'on ne souffre pas que personne s'en écarte.

Le Ramillies & le Minotaure, qui avoient refusé de lever l'ancre jusqu'à ce qu'on eût satisfait à leurs plaintes particulieres, ont ensimété rejoindre l'escadre à S. Hélenc. Il ne reste plus que le Marlborough qui persiste dans son mécontentement

#### BELGIQUE.

#### De Bruxelles, le 28 floréal.

Il s'est élevé des troubles dans une partie des Ardennes & notamment dans la commune de Saint-Habert ; le prétexte de ce soulevement étoit le dépouillement des églises & l'enlevement des cloches. Les habitans de cette commune s'y sont opposés les armes à la main; ils out sonné le tocsin pour appeller à leur secours les paysans des environs, dont quelques-uns sont accourus, La municipalité, ayant son président à sa tête, & accompaguée de quelques gendarmes, s'est transportée au lieu de l'attroupement & a employé tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour rétablir le calme & la tranquillité mais les séditieux, au lieu d'écouter la voix de leurs magistrats, les ont assallis à conps de pierres & obligés. de se sauver précipitamment. L'administration du departement de Sambre & Meuse a requis la force armée, dont un gros détachement est parti de Namur pour se rendre à Saint-Hubert.

#### FRANCE.

## DÉPARTEMENT DU FINISTERF.

## De Brest, le 25 floréal.

On a proclamé aujourd'hui la signature des proliminaires de la paix avec l'empereur. Le concours unanime & zélé des autorités civiles & militaires, la joie universelle des troupes & des citoyens, le tems le plus serein, tout a contribué à faire de cette fête la plus belle & la plus gaie qui ait pu être célébrée jusqu'à ce jour. Cet évenement, s'il ne nous apporte pas encore le bonheur & la tranquillité, ni aux officiers civils & militaires de la marine le paiement de leurs appointemens arrièrés depuis six ou sept mois, offre au moins la perspective d'un meilleur état; & c'est quelque chose que d'espérer.

L'Anglais est toujours à notre porte; mais il ne la garde cependant pas avec une telle exactitude qu'il n'échappe de tems en tems quelques bâtimens à sa surveillance; car il en entre & en sort toujours quelques-uns, entr'autres la corvette la Mutine, commandée par le capitaine de frégate Pomiés, qui est partie ces jours derniers pour une mission particuliere. Comme elle a des vivres pour six mois, on prétend qu'elle va dans l'Inde avec les commissaires qui en avoient été renvoyés l'année derniere; mais

enx. On 11 u à nt d is po iours tre-a ployé Le Jo la c corps nmen onder Cite

> mnie Jour. ratte itons eur. Lapp a del

> > time

rines

Non

es no es jou tné ore la Norv soard gnė j lictor ston à epubl

Le gr minis p de entr qu'il ts qui stre a nbeau uns ntale ,

rvere famill imp seco l mêr santer éputés de it à toutes its. Il n'v la comple h dans la mpli dans ine ponceux, ils que trouchose aux de chaque 'en écarte, refusé de rs plaintes

S. Helene.

e dans son

Ardennes ibert; ement des bitans de la main; ecours les accourus, & accome au lieu qui étoient inquillité. de leurs & obliges du depare armée, r pour se

prélimiunanime ie univerus serein, olle & la jour. Cat e bonheur ilitaires de rriérés deective d'un erer. ie la garde

F.

n échappe llance ; car entr'autres pitaine de s pour une pour six s commisiere; mais ent à Bar via, & ne disent pas pourquoi. Le tems nous instruira (

On ne s'occupe pas encore de donner une destinan à l'escadre que commandera l'amiral Richery, qui ent d'arriver de Paris, & dont trois vaisseaux à pis ponts feront partie; mais elle est encore loin d'être te à sortir, puisque les vaisseaux à trois ponts sont nours dans le port. Ce qui est certain, c'est que les tre-amiraux Blanquet-Duchayla & Villeneuve y seront mployés.

Le Journal des Loix avoit cherché à jetter des nuages la conduite du vice-amiral Villaret-Joyeuse, député corps legislatif par le département du Morbiban. Voici ment les officiers de la marine, réunis à Brest, y ondent dans une lettre qu'ils viennent de lui adresser.

#### Citoyen général,

Nous avons vu avec la plus vive indignation les traits mnieux qui sont dirigés contre vous dans le numéro ..... Journal des Loix. Le mépris public étant insuffisant r atteindre l'ame d'un vil & lâche écrivain, nous vous ritons de réclamer la sévérité des loix contre ce calomeur. C'est à nons, c'est à vos compagnons d'armes, l'appartient d'apprécier votre intrépidité dans les com-, & votre constante sollicitude pour la prospérité des nes républicaines. Ce sont ces titres glorieux, réunis la délicatesse de vos sentimens, qui vous ont acquis stime & le dévouement respectacux de vos compagnons

(Suivent einq pages de signatures).

#### De Paris, le 1er prairial.

Les nominations que nous avons annoncées il y a queles jours, n'en sont pas moins vraies pour avoir été destées. Marcean, frere du général de ce nom, qui a tué en Allemagne, & dont nous ne connoissions pas ore la destination ; est nommé consul à Christiansand,

Isoard, membre sortant du conseil des cinq cents, est igné pour la même place à Cagliari, en Sardaigne. Victor Dupont, fils de Dupont (de Nemours) passe de ston à Philadelphie avec le titre de consul-général de epublique.

Le grand événement du jour est le repas qui s'est me hier à la salle de l'Odéon, & où se trouvoient ministres; un assez grand nombre de députés & beaup de leurs amis. C'étoit une dernière scène de fraterentre les deux tiers conventionnels. Nous ne croyons qu'il soit important pour l'histoire de recueillir les sts qui ont été portés, non plus que tous les airs que l'orstre a joués, le nombre des couverts, & celui des nbeaux qui éclaire ent la salle. Parmi les journaux, uns font de cette fète la description la plus sentintale, d'autres la description la plus ridicule. Nous rverons aux premiers que tous les plaisirs d'un dîner, familie se perdent quand on en fait ostentation, & importe peu au public de connoître toutes les déliseconds que l'ordre, la décence de la fête, & son

moires du tems: Le 30 floréal, jour où l'un des deux tiers conventionnels sortoit des fonctions législatives, il y ent à Paris une paix profonde & une allégresse géné-

DE LA PANILLE, considérée comme l'élément de la Société; par Th. Guiraudet, secrétaire-général des relations extérieures. A Paris, chez Desenne, imprimeur-libraire, palais Egulité. in-8°.

Il y a des titres d'envrage dont le seul énoncé présente une vue juste & profonde, & jetle déjà de la lumiere sur la question qui y est de voloppée. Tel est le titre : De la Famille , considérée comme élément de la Société. Voila le point d'où il fant partir pour éxamines utilement l'origine de l'association politique, & celui auquelt il fant reporter tous les principes dont on voudra déduire le pérfectionnement de l'état social. La plupart des auteurs de théories politiques out considéré la société comme une simple aggrégation d'individus; & c'est de la combinaison des prétendus droits de es individus qu'ils out tiré des conséquences nécessairement fausses, & souvent funestes au geure hamain. Nous en offrons au moude un déplorable exemple, qui laissera après lai une touque traînée de matheurs publies.

déplorable exomple, qui laissera après lui une longue traince de matheurs publies.

Th. Gunaudet à trouvé le germe de sa doctrine dans ce passage d'Aristote, qu'il a pris nour épigraphe : Toute société se compose de familles ; mais il developpe cette vérité avec une précision dans les idées, une abondance de vues accessoires & un talent d'exécution, qui pronvent un esprit étondu, pénétrant, & exercé dans l'art d'écrire.

Ce qui distingue sur-tout cet ouvrage, c'est un caractère de moralité bien précieux dans ce moment où toutes les bases de la morale politique out été ébrantées ou même déplacées. L'auteur sait donner à la discussion un tou animé, quelquefois éloquent; nous en citerons par exemple le chapitre IV sur les mayeus d'accordire l'autorité de l'homme, comme épieux, comme pere, comme matiré. Quelques-mas de ses résultats pourroient sans doute donner lieu à des objections, & une telle controverse seroit aussi utile qu'intéres-sante.

on sinte à voir un si bon ouvrage sortir des bareaux de l'admi-nistration; & l'ou souvoit gré au gouvernement de confier plus zone-vent les places dont il dispose à des hum use aussi éclaires & aussi estimables que l'auteur du livre De la Famille.

#### CORPS LEGISLATIF.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen Countois.

#### Séance du 30 floréal.

Le directoire transmet le procès-verbal de la séance de ce jour, qui constate que le sort a désigné le citoyen

Letourneur, pour eesser ses fonctions.

Durand-Maillane. — Il est dit dans ce message que le directoire s'est conformé à la constitution; mais, je n'ai point remarqué qu'il seit parlé une seule fois de la loi qui a règle le mode d'exécution de l'article constitutionnel. (Des murmures s'elevent)

On réclame vivement l'ordre du jour. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'her, qui fixe l'époque à laquelle le membre sorient du directoire devra cesser ses fonctions.

Sur le rapport de Regnier , il approuve la résolution du 28 sloréal , relative à la vérification des pouvoirs des dé-

patés nonvellement élus au corps législatif.

Le conseil se forme en comité général pour entendre un rapport de Barbé-Marbois, au nom de la commission chargée de la surveillance de la trésorerie.

A quaire heures, la séance est rendue publique. t même, sembleat désarmer l'esprit le plus excrec aux Courtois, président, prend la parole pour un discours santeries; il suffit, je crois, de dire, pour les mé-d'ordre ; il retrace l'histoire de la convention, expose

tont ce qu'elle a fait, les obstacles qu'elle à ens à vaincre pour forcer les puissances ennemies à la paix & amener le régime constitutionnel. Il fait ensuite le tableau des victoires remportées sous ce régime; des traités de paix qui ont été conclus depuis que nous vivous sous l'empire de la constitution de l'an 3. Il donne des éloges à tous les généraux de nos armées dont la république a tant à se louer ; il vote pour des remercimens aux soldats qui , après avoir assuré la liberté de leur pays , ont été la porter à d'antres peuples. Il s'adresse ensuite à ses collegues, leur recommande les destinées de la liberte, & le bonheur du peuple qu'ils représentent. Nouveaux élus, dit-il, espoir des ames honnêtes & bonnes, vous offrirez à la postérité le tableau de la félicité publique. Par vous, les Français jouiront de la terre protuise. Faites disparoître de la législation française ce qui la dépare encore, & n'y laissez que ce qui pourra assurer la prospérité publique.

Regnier répond à ce discours, au nom des membres sorians. Il leur promet union entre tous les représentans qui vont rester, haine égale coutre tous les ennemis de la patrie, égal desir de faire le bien, & attachement à ceux de leurs collegues que le sort sépare d'eux.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

#### Présidence du citoyen Pichegro.

#### Seance du 1er prairial.

La séance a été ouverte à huit heures & demie. Lamarque est au fauteuil, deux secrétaires au burean; Cholet dit qu'il en manque deux qui sont sortis du con-

seil: deux des anciens secrétaires les remplacent.
On veut lire un procès-verbal; Dumolard représente que

l'assemblée n'est pas d'finitivement constituée. Le président fait lire la loi relative à la vérification des pouvoirs, & l'archiviste dépose sur le bureau les procès-verbaux de toutes les assemblées électorales.

On procede à l'appel de tous les membres anciens & nouveaux.

Parmi les absens on a remarqué Barrere.

Trente-deux bureaux sont nommés ensuite pour vérifier les pouvoirs; chaque bureau est composé de neuf membres, six ancieus & trois nouveaux.

An nom de chaque bureau, un membre fait le rapport sur les trois procès-verbaux qu'il a vérifiés; quand ils n'ont présenté aucune difficulté, les députés élus ont été adrais sur-le-champ.

Les procès-verbaux des assemblées électorales des départemens des Deux-Nethes, du Lot, du Gers, de l'Orne, ont présenté différentes difficultés; des commissions spéciales sont nommées pour les examiner, & la discussion est ajournée, conformément à la loi, à demaiu & aux jours suivans.

Un des députés du département de la Seine-Inférieure étant inscrit sur une liste d'émigrés, on propose également l'ajournement & le renvoi du procès-verbal de son élection à une commission spéciale.

Crascous s'y oppose; il représente qu'aux termes même de la loi du 3 brumaire, l'élection doit être déclarée y tide & le citoyen éla seulement suspendu de ses fouctions jusqu'à la paix.

Cette proposition est adoptée.

Nota. Le défaut d'espace ne nous permettant pas d donner tous les détaits de cette intéressante séance, qu s'est prolongée jusqu'à 4 heures; nous les renvoyons demain & nous allons en présenter un résumé.

Lr nomination de Barrere a été déclarée nulle. Après la vérification des pouvoirs, on a procédé à la formation du bureau; Pichegru a été nommé président; les non veaux secrétaires sont, Siméon, Vaubiane, Henri-Lariviere & Parisot.

> Procle à to d'in

de

Pr

16 lis

Tie

publié

lement

gers in

ne i

ment c

& le go

sous d

fides d

ves, 8

ervati

tement

mauvai

» Er

Meier

cet éga poursui

& de v

encuns

enté d

ublic,

ant à

es offic

conduit

bon ore

celle is

»A

» Cereront

n Co

« Co

Avant de prendre le fauteuil, Pichegru est monté à l tribune: « Je suis pénétré, a-t-il dit, de la plus viv reconnoissance pour la marque de bienveillance dont le conseil vient de m'honorer en m'appellant à la présidence Je sens toute l'importance des fonctions qu'il me confe mais je sens aussi mon insuffisance: je ne prends don ces fonctions qu'en tremblant, & j'ose espérer l'indul gence du conseil; j'en ai d'autant plus besoin que j'ignor absolument les formes d'usage, & je le prie de me l'ac corder toute entiere ».

Le conseil & les tribunes ont manifesté un vif contentement du discours de Pichegru, ainsi que du choix fa de sa personne pour président.

Le conseil a envoyé un message à celui des ancien pour le prévenir qu'il étoit définitivement constitué.

Après de longs & chauds débats, il a rapporté le loix qui excluent des représentans du corps législatif ju qu'à la paix, & celle du 21 floréal, relative à la sûre de Paris & de Vendôme.

Le conseil des anciens a approuvé la résolution qui de clare nulle l'élection de Barrere. Il a nommé Barbé-Ma bois pour son président.

#### Bourse du 1er. prairial.

to remove the constitution of the property of the party o	
msterdam $60\frac{1}{4}$ , $60\frac{1}{4}\frac{8}{8}$ . $dem$ courant $58\frac{1}{4}$ , $59\frac{8}{9}$ . $lamb$ $187\frac{1}{2}$ , $185$ , $185\frac{1}{2}$ . ladrid $11.17$ , $18.5$	Lond
adix	Bon \(\frac{1}{4}\)
Esprit 5, 415 livres Eau-de-vie 22 deg., 325 li	

Esprit 5, 415 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 325 li — Huile d'olive, 11 5 s., 6 s. — Café Martinique, 1 l. 19 — Idem St-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambour 2 l. 6 s., 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s., 5 s. — Savon Marseille, 18 s., 18 s. ½. — Chandelle, 13 s. ½ — Sel, 5 lir

De l'Imprimerie de Boyen, Suard et Xhrouer, Propriétaires et Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques, sue des Moulins, nº. 500.

M

G

B